



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée le 13 mai 2025



04

Mot du préfet
Mot du directeur général

05

Introduction

- Portrait de la MRC des Appalaches
-

06

- Cadre de référence de la Politique environnementale
 - Démarche d'élaboration
 1. Rencontres avec l'équipe interne
 2. Rencontre du comité interne
 3. Rencontre du comité consultatif en environnement
 4. Adoption au conseil des maires
-

07

Objectifs de la politique environnementale

Principes directeurs

- Information, sensibilisation et éducation environnementale
 - Développement durable
 - Atténuation et adaptation aux changements climatiques
 - Approvisionnement et consommation responsable
-

08

Thématiques

- 1. Gestion de l'eau
 - 2. Biodiversité et connectivité
 - 3. Gestion des matières résiduelles
 - 4. Mobilité durable
 - 5. Valorisation durable des sites miniers
 - 6. Énergie renouvelable
 - 7. Agriculture et foresterie
-

11

Plan d'action environnemental
Remerciements
Références

Mot du préfet

Par l'adoption de cette politique, la MRC des Appalaches affirme son engagement envers la protection de notre environnement et l'amélioration de nos milieux de vie.

La Politique environnementale constitue un outil stratégique pour accompagner les municipalités, organismes, entreprises et citoyens dans leur transition vers des actions responsables. Consciente de l'urgence climatique et des défis engendrés, la MRC choisit d'agir de façon concrète et d'inspirer la mobilisation collective.

Préserver nos ressources, renforcer notre résilience et développer des milieux de vie durables, c'est essentiel. Cette politique présente les grandes orientations de la MRC autour de sept thématiques importantes, à partir desquelles seront élaborées des actions concrètes pour protéger notre environnement dans une vision cohérente et structurée.

Le monde change, à nous de montrer que nous sommes prêts à nous adapter, à avancer et à bâtir un avenir plus respectueux de l'environnement.

Marc-Alexandre Brousseau, *préfet*

Mot du directeur général

La MRC dévoile avec fierté sa première Politique environnementale, une étape majeure dans sa volonté d'intégrer les principes du développement durable au cœur de ses décisions.

Reposant sur quatre principes directeurs, cette politique vise un objectif clair, réduire notre empreinte écologique. Pour ce faire, notre équipe a répertorié les principaux domaines où nos actions peuvent avoir le plus d'impact en fonction de la réalité du territoire. La mise en œuvre de la politique demandera du temps, de l'engagement et de la collaboration, mais nous avons la volonté et la vision pour y arriver.

C'est une occasion unique de moderniser nos pratiques, d'améliorer le bien-être collectif et de bâtir des communautés plus résilientes. Ensemble, citoyens, entreprises, organismes et municipalités, transformons nos ambitions en actions, travaillons en synergie pour assurer une gestion responsable des ressources.

Faisons de cette politique un moteur de changement!

Rick Lavergne, *directeur général*

Portrait de la MRC des Appalaches

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches est un territoire d'une superficie de **1 913 km²** englobant **19** municipalités. Parmi celles-ci, **90%** du territoire de **10** municipalités est dominé par un milieu agricole. De fait, les sols sont plus propices à l'établissement de la forêt qu'à la pratique de l'agriculture conventionnelle de céréales et de protéagineux comme on l'observe souvent dans d'autres régions de la province. La production animale et l'acériculture sont donc prédominantes sur notre territoire. Ces activités agricoles se concentrent principalement dans les secteurs nord, est et ouest.



1 913 km²

de superficie



19

municipalités



76%

de couverture forestière

Notons également que la couverture forestière du territoire représente plus de **76%** de sa superficie, dont **98%** de cette portion est considérée comme productive. La MRC des Appalaches peut se targuer d'être la principale productrice de sirop d'érable en Chaudière-Appalaches. Environ **92%** de la superficie forestière est en gestion de terre privée et **8%** est sous tenure publique.

Les secteurs sud et ouest sont davantage dominés par la villégiature, étant donné la présence de nombreux lacs et des grands périmètres urbains comme à Thetford Mines, Disraeli et Adstock. Depuis les dernières années, un engouement est observé pour le développement de résidences saisonnières et permanentes autour des lacs de ces secteurs. La capacité des cours d'eau s'est trouvée affectée par la pression de ces développements. De plus, ces habitations se retrouvent isolées des services et infrastructures sanitaires

habituellement offerts dans les périmètres urbains. Les municipalités ont donc de la difficulté à rentabiliser et entretenir les infrastructures dû à l'éclatement de leurs périmètres urbains. D'ailleurs, les habitations unifamiliales sont largement dominantes dans la région et reflètent, dans un certain sens, la préférence pour l'étalement urbain par rapport à la densification.

Le paysage de la région est aussi marqué par les haldes minières, vestiges de l'activité minière passée qui offrent un potentiel de valorisation significatif. Toutefois, les résidus miniers présents ont des impacts sur la qualité des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes, particulièrement en aval. Bien que ces activités minières aient apporté de nombreux bénéfices économiques par le passé, il est désormais essentiel de prendre en compte leurs effets environnementaux et d'envisager des solutions pour les atténuer et restaurer l'équilibre écologique de la région.

Cadre de référence de la Politique environnementale

Les questions environnementales préoccupent de plus en plus les citoyens. Le gouvernement agit en réponse à ces inquiétudes en rehaussant les attentes envers les MRC et les municipalités. Cependant, l'application de principes et de règlements environnementaux rigides rend parfois difficile la collaboration entre les MRC, les municipalités et les citoyens face aux enjeux environnementaux. Il est vrai que des débordements ou des charges supplémentaires accompagnent parfois la quête de la protection de l'environnement, ce qui peut paradoxalement nuire à l'adhésion aux principes écologiques. Cette politique se veut toutefois accessible. Elle inclut des engagements réalistes et justifiés, et encourage une transition socio-écologique graduelle permettant à la collectivité de s'adapter sans se sentir accablée.

Pour ce faire, les MRC disposent d'un outil puissant pour améliorer la qualité de l'environnement tout en favorisant le bien-être de leurs habitants : leur pouvoir en matière d'aménagement du territoire. Un aménagement axé sur la résilience et la santé de la collectivité est souhaitable, car il crée des milieux de vie qui encouragent des comportements sains bénéfiques à l'environnement. Par exemple, des espaces verts accessibles et bien conçus favorisent la pratique d'activités physiques tout en jouant un rôle clé dans la gestion des écosystèmes locaux, la réduction des îlots de chaleur urbains et la préservation de la biodiversité. C'est un modèle intégré, justifié et même impératif à mettre en place dans le contexte actuel, qui permet de concilier deux enjeux importants, soit la santé de l'environnement et celle de la collectivité. Afin d'approfondir ce modèle et de tenir compte des spécificités du territoire de la MRC des Appalaches, 7 thématiques ont été ciblées. Celles-ci constituent les fondements de la présente politique.

Démarche d'élaboration

1 Rencontres avec l'équipe interne

Des échanges et ateliers de travail réguliers ont été organisés avec l'équipe interne du service d'aménagement, d'environnement et développement du territoire pour assurer une compréhension partagée des enjeux environnementaux, définir les priorités et identifier les engagements à respecter. Ces rencontres ont permis de recueillir des idées et des suggestions, en plus de récolter des données dans les différents documents de planification de la MRC pour lesquels la collectivité a, à plusieurs reprises, été consultée. Par ailleurs, des travaux de recherche et d'analyse des politiques environnementales de diverses villes au Québec ont également été menés au sein de cette équipe.

2 Rencontre du comité interne

Une rencontre a été organisée avec le comité interne, composé de représentants clés de la MRC, incluant des personnes-ressources issues de divers domaines tels que l'immigration, le plein air, la culture, l'économie circulaire, etc. L'objectif de cette réunion était de consulter les membres et de valider les priorités environnementales à retenir, lesquelles se concrétisent dans cette politique à travers les thématiques sélectionnées.

3 Rencontre du comité consultatif en environnement

Une rencontre a été organisée avec le comité consultatif en environnement, composé d'experts externes et de représentants municipaux. Cette consultation visait à recueillir les commentaires et à valider les orientations proposées, tout en s'assurant que la politique réponde aux réalités locales et aux défis environnementaux spécifiques, actuels et futurs, de la région.

4 Adoption au conseil des maires

Tenant compte des commentaires et propositions des divers intervenants, la politique a été ajustée et une version finale a été présentée au conseil des maires le 13 mai 2025 pour adoption. Ce processus formel a permis de valider la Politique environnementale au niveau décisionnel et de garantir le soutien des municipalités pour sa mise en œuvre à l'échelle territoriale. Cette approche collaborative a assuré l'implication de toutes les parties prenantes à chaque étape et a favorisé l'adhésion à la politique.



Objectifs de la politique environnementale

En complément au cadre de référence, la Politique environnementale vise à instaurer un équilibre entre les défis environnementaux et socio-économiques dans les décisions et actions à mener au sein de la MRC des Appalaches, selon une approche de développement durable. En combinant la protection environnementale et la responsabilité sociale, la MRC a pour objectif de réduire son empreinte écologique, promouvoir l'économie circulaire et garantir des pratiques responsables afin de créer des conditions de vie équilibrées et durables pour la communauté.

Principes directeurs

Les principes directeurs constituent le socle fondamental pour orienter les décisions et actions tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la présente politique. Ces principes aident à maintenir une approche systématique et éthique face aux défis environnementaux, tout en facilitant l'engagement des parties prenantes.

○ Information, sensibilisation et éducation environnementale

Promouvoir des stratégies de communication environnementale, internes comme externes, pour sensibiliser et éduquer de manière efficace en mettant l'accent sur la circulation d'informations claires, pertinentes et adaptées aux différents publics afin de favoriser le changement, l'engagement et la mobilisation citoyenne.

○ Développement durable

Appliquer une gestion qui prend en compte l'économie responsable, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement afin de diminuer l'impact de nos actions sur les générations actuelles et futures au sein de la MRC des Appalaches.

○ Atténuation et adaptation aux changements climatiques

Appliquer un ensemble de stratégies, d'actions, de mesures, ainsi qu'une collaboration intersectorielle pour atténuer les changements climatiques et nous y adapter, tant au niveau local que supralocal. Ces stratégies visent à réduire les éléments de vulnérabilité et à augmenter la résilience des populations humaines, des écosystèmes, des systèmes bâtis et de l'économie locale. Elles préconisent des pratiques réduisant les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC des Appalaches.

○ Approvisionnement et consommation responsable

Adopter des comportements et pratiques d'achats responsables pour réduire notre empreinte écologique, favoriser une utilisation optimale des ressources en intégrant le principe des 3RV* et le développement de l'économie circulaire.

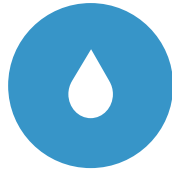
* 3RV : réduire, réutiliser, recycler, valoriser



THÉMATIQUES

1

Gestion de l'eau



Par l'adoption de son premier Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH, en septembre 2024, la MRC s'est engagée à réaliser 37 actions dans les 10 prochaines années portant sur l'acquisition de connaissances, la sensibilisation, la conservation ainsi que l'élaboration de projets relatifs aux milieux humides et hydriques sur son territoire.

La MRC des Appalaches souhaite implanter des stratégies de gestion de l'eau du territoire qui assurent le maintien d'un approvisionnement en eau potable régulier et de bonne qualité. Cela comprend des stratégies pour l'optimisation et l'entretien des infrastructures traitant les eaux usées ainsi que l'identification et la réduction, voire l'élimination, des apports de contaminants potentiels au sein des 4 bassins versants présents sur le territoire. La MRC entend d'ailleurs s'arrimer avec les priorités ressorties des plans directeurs de l'eau par les organismes de bassin versant (OBV) et des associations riveraines du territoire, en plus d'appuyer leurs projets, dont celui de restauration de la dynamique sédimentaire de la rivière Bécancour dans le secteur de Black Lake de la ville de Thetford Mines. La MRC prévoit également soutenir et accompagner d'autres projets de mise en place d'ouvrages de protection plus efficaces et adaptés contre les inondations.

2

Biodiversité et connectivité



Afin de soutenir et conserver la biodiversité locale, la MRC des Appalaches s'engage à déployer des stratégies visant à favoriser l'équilibre écologique et à améliorer la qualité de notre environnement. Des études scientifiques soulignent que la santé des écosystèmes est un facteur déterminant dans la réduction des effets des changements climatiques, contribuant ainsi à renforcer la résilience des communautés face à ces enjeux. En ce sens, la MRC s'engage également à initier, soutenir et accompagner des projets de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), en vue de protéger les écosystèmes locaux.

La connectivité nécessite une planification territoriale qui intègre les milieux naturels de chaque municipalité au sein de la MRC des Appalaches, ainsi que ceux des MRC et régions administratives contiguës. Notre MRC souhaite renforcer la collaboration avec les organismes œuvrant sur le terrain pour identifier, maintenir, restaurer ou créer des corridors écologiques permettant de limiter la fragmentation des habitats de notre faune et notre flore. L'objectif ultime étant de préserver la biodiversité locale.

3

Gestion des matières résiduelles



À l'exception d'un site d'enfouissement technique, la MRC dispose de diverses installations de récupération et de traitement sur son territoire. Celles-ci permettent de gérer et de valoriser les matières résiduelles générées par les citoyens. La MRC veut s'assurer que les infrastructures, y compris les installations septiques et les écocentres, opèrent conformément aux normes environnementales. Consciente des enjeux environnementaux liés à la gestion des matières résiduelles, la MRC vise la réduction à la source en mettant en œuvre des stratégies de réemploi et de réutilisation. Elle s'engage également à soutenir et assurer une gestion adéquate des installations septiques. Dans cette optique, la MRC poursuit activement les actions prévues dans le cadre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté en février 2023.



4

Mobilité durable



La mobilité représente la capacité et le potentiel des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés. Implanter une politique de mobilité durable implique un changement de paradigme en transport : Encourager et développer les alternatives de transport en commun ainsi que les modes de déplacements actifs, en partenariat avec les acteurs concernés. La révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC devra d'ailleurs prendre en compte une approche intégrée afin de contribuer à réduire la dépendance à la voiture et favoriser la mobilité durable.

En développant des moyens qui favorisent la mobilité durable, plusieurs cobénéfices seront générés, non seulement pour l'environnement (ex. : réduction des émissions de gaz à effet de serre), mais aussi pour la qualité de vie des citoyens en stimulant l'économie grâce à des villes mieux aménagées, plus sûres et plus agréables à vivre.

5

Valorisation durable des sites miniers



Depuis la fin de l'exploitation minière dans la région, en 2011, plus de 450 millions de tonnes de résidus miniers sont actuellement stockées sur le territoire. Ces résidus qui marquent notre paysage en laissant une multitude de haldes minières représentent une ressource sous-exploitée, mais aussi un potentiel économique considérable. Cette situation ouvre la voie à des projets novateurs dans les domaines de l'économie circulaire, de l'énergie renouvelable et du développement durable en général.

Ainsi, la MRC des Appalaches s'engage à soutenir les projets de recherche et les initiatives visant à la réhabilitation des sites miniers. Cela inclut, entre autres, la création d'écosystèmes terrestres sur les haldes et aquatiques dans les lacs artificiels formés après l'exploitation. Ces écosystèmes, en plus d'être durables, contribuent à l'amélioration du paysage du territoire de la MRC.

Bien que ces sites miniers apportent une valeur économique, ils doivent aussi offrir une valeur environnementale lors de l'utilisation responsable des lieux. De plus, l'impact sur la santé des citoyens doit être mesuré attentivement avant chaque projet impliquant la valorisation des résidus miniers.

6

Énergie renouvelable



Le virage de la MRC des Appalaches vers l'énergie renouvelable est inévitable face aux enjeux des changements climatiques. Vu la topographie du territoire, des projets de parcs éoliens ont déjà été implantés et la MRC a déclaré compétence en matière d'énergie éolienne pour 16 municipalités en 2023 et prévoit même élargir sa compétence à l'ensemble des énergies renouvelables.

La MRC s'engage aussi à jouer un rôle de facilitatrice dans l'acquisition de connaissances et le développement d'autres énergies propres comme la géothermie et l'énergie solaire. Il est toutefois important de veiller à ce que l'aménagement du territoire et des parcs énergétiques soit réalisé dans le respect de la qualité de vie des citoyens ainsi que des principes écologiques et environnementaux.

Dans cette perspective, la MRC des Appalaches s'est associée aux MRC de L'Érable et de Lotbinière pour fonder une régie énergétique inter-MRC, nommée le Connectif des sommets. L'engagement de la régie est d'investir dans des projets d'énergie éolienne qui répondent aux défis énergétiques actuels, mais qui génèrent aussi des bénéfices tangibles pour les résidents des municipalités membres.

7

Agriculture et foresterie



La MRC encourage davantage l'agroforesterie et les pratiques agroenvironnementales afin de, entre autres, protéger les sols, les cultures et les animaux, préserver la qualité des cours d'eau, soutenir la biodiversité et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Dans une démarche de respect de l'environnement qui tient compte des enjeux liés à son développement agricole et forestier, la MRC s'engage à adopter et mettre en œuvre la révision de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce nouveau plan conciliera les activités agroforestières avec les principes du développement durable afin de préserver les ressources naturelles et favoriser une croissance économique harmonieuse pour les générations futures.



Plan d'action environnemental

La mise en œuvre de la Politique environnementale s'accompagnera d'un plan d'action d'une durée de 10 ans. Celui-ci sera développé pour guider les initiatives concrètes et les mesures à prendre sur le terrain. Il constituera une mise à jour du plan d'action environnemental 2021-2023. Les actions pertinentes non réalisées seront intégrées dans le nouveau plan. Ce dernier s'inscrit dans une vision à long terme, il sera conçu pour être flexible et réactif aux évolutions de notre environnement et des besoins de la communauté.

Afin d'assurer la pertinence et l'efficacité continues de la Politique environnementale et du plan d'action, une évaluation et une révision de ces derniers seront effectuées au terme de 5 ans. Cette rétrospective permettra d'ajuster les actions entreprises, d'intégrer de nouveaux enjeux et de tenir compte des avancées scientifiques et législatives. Ainsi, le plan d'action et la politique resteront adaptés aux défis futurs que la MRC des Appalaches s'engage à réaliser.

Remerciements

La MRC des Appalaches remercie chaleureusement l'équipe du service d'aménagement du territoire, de l'environnement et du développement territorial, ainsi que les divers comités de travail, dont l'implication a permis de créer une politique à la fois ambitieuse et réaliste dans l'intérêt de nos communautés et de notre planète.



Références

Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines (CCITM), mémoire intitulé L'état de lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers, publié en 2020 à l'attention de Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000127952>

Consommation responsable, stratégies de circularité de Recyc-Québec
<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/12-strategies-circularite.pdf>

Mobilité durable, initiative de Vivre en Ville
<https://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Appalaches, 2016
<https://www.mrcdesappalaches.ca/fichiersUpload/fichiers/20200317140525-plan-de-developpement-de-la-zone-agricole-version-finale-pour-impression.pdf>

Planification stratégique de la MRC des Appalaches, 2025-2029
<https://www.mrcdesappalaches.ca/fichiersUpload/fichiers/20250120163025-mrc-appalaches-planification-strategique-2025-2029.pdf>

Politique environnementale de Gatineau
https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/politique_environnementale.fr-CA.pdf

Politique environnementale de Repentigny
https://repentigny.ca/sites/default/files/2021-04/ville_repentigny_politique-environnementale_2016-04.pdf

Politique environnementale de Saint-Jérôme
https://www.vsj.ca/wp-content/uploads/2023/11/Politique_environnementale_VF.pdf

Politique environnementale de Vaudreuil-Dorion
https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/uploads/sections/La_Ville/Administration_municipale/Politiques_municipales/VVD-Politique_enviro-SPREAD.pdf

Utilisation des sites miniers dans la région de Thetford, projet de captation et séquestration du carbone par Deep Sky
<https://www.deepskyclimate.com/thetford-mines>



233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, QC, G6G 6K2 | 418 332-2757
mrcdesappalaches.ca